



NOTE D'INFORMATION

LE GAP DU FINANCEMENT DES ELECTIONS EN RCA N'EST TOUJOURS PAS COMBLE

Bangui, le 10 juin 2015 – «Le panier de fonds électoral pour la République centrafricaine souffre toujours d'un gap de 21 158 420 dollars américains» soit 49% du budget prévu, a annoncé le Chef par intérim du Bureau de la communication et de l'information publique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), a annoncé Mme Uwolowulakana Ikavi-Gbétanou, lors de la conférence de presse hebdomadaire de la Mission, ce 10 juin courant. Ce financement urgent est nécessaire pour finaliser les préparatifs du processus électoral ainsi que des opérations fondamentales.

La MINUSCA continue d'apporter son appui à l'organisation du processus électoral. En vue de sa sécurisation, la MINUSCA, en collaboration avec la Police et la Gendarmerie centrafricaines ainsi que l'unité de sécurisation du processus électoral de l'Autorité nationale des Elections (ANE), organise du 22 au 27 juin 2015, au bénéfice des agents des forces de sécurité intérieure, une session de formation sur la sécurité du processus électoral. La sélection des superviseurs, des formateurs et des agents recenseurs de l'ANE a commencé au niveau des préfectures. Cette opération est un premier test important dans la collaboration entre les démembrements de l'ANE entrés en fonction et les membres des Bureaux Electoraux Régionaux (BER) de l'Assistance Electorale intégrée de la MINUSCA. La livraison du matériel pour l'enrôlement des électeurs est prévue pour la période allant du 10 juin au 2 juillet. La Force de la MINUSCA a été sollicitée pour la sécurisation du lieu d'entreposage.

La Mission continue de suivre les opérations de cartographie électorale. Ces dernières sont entrées dans leur deuxième phase depuis le 1er juin 2015. Les 32 équipes de cartographie se sont rendus, et se rendront dans les préfectures environnantes de Bangui tels que l'Ombella Moko et Bimbo. La phase 2 de l'opération devrait être finalisée au plus tard le 20 juin 2015. La planification sécuritaire et logistique pour la phase 3 est actuellement en cours. Le 10 juin 2015, au tribunal de grande instance de Bangui, les onze membres de démembrement de l'ANE de la ville de Bangui qui n'avaient pas encore prêté serment, l'ont fait solennellement.

Après le Forum de Bangui, les élections constituent une étape importante du processus de sortie de crise. La tenue des élections permettrait à la République centrafricaine (RCA) de bénéficier d'appuis budgétaires supplémentaires pour mener à bien d'autres projets importants tels que la stratégie de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et au Rapatriement (DDRR) des ex-combattants.

A ce sujet, la MINUSCA a entrepris depuis le 9 juin une tournée dans des capitales européennes en vue de mobiliser les fonds et l'appui politique nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de DDRR en République centrafricaine (RCA). A la suite de l'opération spécifique de pré-DDR lancé le lundi 1er juin 2015, des Travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) pour la réhabilitation des logements du camp BSS ont débuté le 9 juin. Cela permettra aux résidents du camp Béal de pouvoir s'y installer provisoirement en attendant que la poudrière soit dépolluée. En effet, l'état de la poudrière du camp Béal constitue un danger non seulement pour les résidents du camp, mais aussi pour toute la population civile à Bangui. La MINUSCA apporte une assistance alimentaire aux habitants des trois camps.

Concernant l'appui de la MINUSCA à la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), Mme Ikavi-Gbétanou a annoncé que la MINUSCA (Force et Police), l'EUMAM et Sangaris ont procédé le 9 juin à la vérification de 143 éléments Forces armées centrafricaines (FACA). Deux-cent autres éléments vérifiés des FACA bénéficieront les 10 et 11 juin courant d'un module de sensibilisation sur les droits humains, la protection des civils, la protection des enfants, les violences sexuelles en période de conflit et la coopération civilo-militaire. Cet appui s'inscrit dans les efforts de la Mission pour accompagner la restauration de l'autorité de l'Etat. Dans cet ordre, la Mission s'est félicitée de la promulgation le 3 juin 2015 de la loi établissant la Cour pénale spéciale. Outil de lutte contre l'impunité par excellence, la Cour devra traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique.

La Mission s'inquiète cependant des détentions arbitraire et illégale. Une visite a été organisée le 3 juin à la prison de Ngaragba avec le Procureur dans le but d'évaluer la situation de 29 individus, dont 3 mineurs, arrêtés il y a plus d'un an et incarcérés sans mandat de dépôt. Un travail est en cours avec les autorités judiciaires en vue de rechercher et d'apporter des solutions afin de remédier à cette situation. La MINUSCA demande à l'Etat centrafricain de prendre les mesures nécessaires pour que les Droits des enfants soient garantis. A cet effet, l'article 9 du code pénal centrafricain doit être respecté et les enfants de moins de 14 ans ne doivent pas être sujets à détention. En outre, il doit y avoir une séparation entre les détenus adultes et les mineurs de moins de 18 ans conformément aux dispositions de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) (articles 3 et 37) qui a été ratifiée par la République Centrafricaine.

Concernant les droits de l'Homme, la MINUSCA a enregistré, vérifié et documenté sept incidents portant violations des droits de l'Homme. Ils ont directement affecté au moins 23 personnes dont 2 femmes âgées et 16 mineurs. Ils sont pour la plus part victimes d'arrestation et de détention illégale, d'atteinte à l'intégrité physique et au droit à la vie.

Répondant à une question d'un journaliste sur les accusations de falsification de document et de tentative d'escroquerie portées contre deux militaires de la Force, le Chef par intérim du Bureau de l'information publique et de la communication a confirmé que la MINUSCA a saisi son siège à New York sur cette affaire.

Les Nations Unies, conformément à son règlement, a informé le Gouvernement du pays contributeur de troupes des faits reprochés à ses ressortissants et lui a demandé de diligenter une enquête approfondie dans les meilleurs délais. Les deux militaires

resteront à la disposition de la MINUSCA pour les besoins de l'enquête. Et de souligner que ces allégations, si elles sont avérées, constituent une faute professionnelle grave et une sérieuse entorse à la conduite et à la discipline attendues des personnels des Nations Unies, rappelant que les manquements aux règles de conduite y compris l'exploitation et les abus sexuels sont réprimés par les Nations Unies.

Quant à la Force, elle s'est inquiétée ces derniers jours des mouvements des groupes armés dans le Nord et Nord-ouest du pays ainsi qu'à l'Ouest vers la frontière avec le Cameroun. La Force a déjà pris des mesures pour les combattre et protéger la population par des patrouilles régulières et des opérations en cas de besoin. Des renforts en personnel et en matériel sont pré-positionnés pour intervenir à tout moment. Concernant les plaintes reçues des transporteurs sur les escortes effectuées sur la route principale N01, le commandant de la Force, le General Major Martin Chomu Tumenta, a organisé hier le 9 juin 2015 une rencontre avec l'union des syndicats des conducteurs de Centrafrique. Ils se sont entretenus sur les voies et moyens d'améliorer ce travail si important pour l'économie du pays. La Force a également informé des réalisations du génie militaire qui vient d'achever la phase 1 (6km) de la réhabilitation de la route Bouar-Baoro. La phase 2 du tronçon Bouar - Binangue (25km) débutera sous peu. Elle travaille aussi à l'achèvement de la phase 3 de la route Bouar-Valofoulde (45km).

Le point de situation de la Police a fait état d'un environnement sécuritaire globalement calme à Bangui. En raison des examens de fin d'année et de l'accroissement des activités économiques l'Etat-major du secteur de Bangui entend renforcer son dispositif de sécurité. A cet effet, le nombre des patrouilles a été accru, qu'il s'agisse de patrouilles pédestres ou motorisés. Les équipes sur le terrain vont également se rapprocher d'avantage des populations, en particulier dans certaines zones où une forte criminalité est constatée. Elle a effectué 12 patrouilles pédestres, et plus de 450 patrouilles motorisées. Plusieurs rencontres avec les populations, les autorités administratives et locales ainsi que les leaders communautaires ont été tenues afin de mieux protéger les populations. A cet effet, en plus du 118, la Police a mis à la disposition des populations deux numéros verts, 21 61 33 42 ou le 21 61 70 98, afin qu'elle puisse l'alerter en cas de danger.

Par ailleurs, le déploiement de la Police dans l'arrière-pays se poursuit. En effet, la Police de la MINUSCA est présente depuis le mois de décembre 2014 à Bria où elle travaille en étroite collaboration avec la police et la gendarmerie locale pour assurer la sécurité des populations locale. Elle est désormais présente à Bouar et à Bossangoa. Une unité de police constituée sera déployée à Bouar dans les jours à venir.



Communication and public information office



<http://minusca.unmissions.org>



[Facebook.com/minusca.unmissions](https://www.facebook.com/minusca.unmissions)



[@UN_CAR](https://twitter.com/UN_CAR)